



LE CERTIFICAT DE TRAVAIL À L'ÉPREUVE DE LA JUSTICE

CHRISTINE SATTIVA SPRING

AVOCATE
SPÉCIALISTE FSA DROIT DU TRAVAIL
CHARGÉE DE COURS LEG
VP TRIPAC

L'IMPORTANCE DU CERTIFICAT DE TRAVAIL JUSTIFIE-T-ELLE LES TRACAS DU DÉTOUR PAR LA JUSTICE?

- ❖ La délivrance du certificat est un droit garanti par la loi et les CCT
- ❖ Véritable passeport professionnel du collaborateur
- ❖ Engage la responsabilité de son rédacteur
 - Vis-à-vis du futur employeur
 - Vis-à-vis du collaborateur concerné, tant sur le contenu que sur le moment de la délivrance

Comme acteurs du monde social, votre aide à identifier un certificat problématique peut être fondamentale

UN CERTIFICAT POSE PROBLÈME SI ...

Certificat de travail
La personne soussignée
certifie que Mrs Angela
Angelix, 11. 2. 1984,
a travaillé comme assistante
juridique pour elle jusqu'
au 31 mai 2025
C'était une employée
parfaite et je la recommande
elle est vraiment adorable
Merci Angela


1. 6. 2025

UN CERTIFICAT POSE PROBLÈME SI ...

❖ Sur le plan de la forme :

- Orthographe, grammaire, ponctuation, syntaxe à revoir
- Ton inapproprié
- Papier à en-tête non utilisé
- Noms et qualité des personnes qui signent
- Langue utilisée différente de celle du lieu de travail

La production du certificat sera en tant que telle suffisante pour justifier la demande de rectification

UN CERTIFICAT POSE PROBLÈME SI ...

❖ Sur le plan du fond:

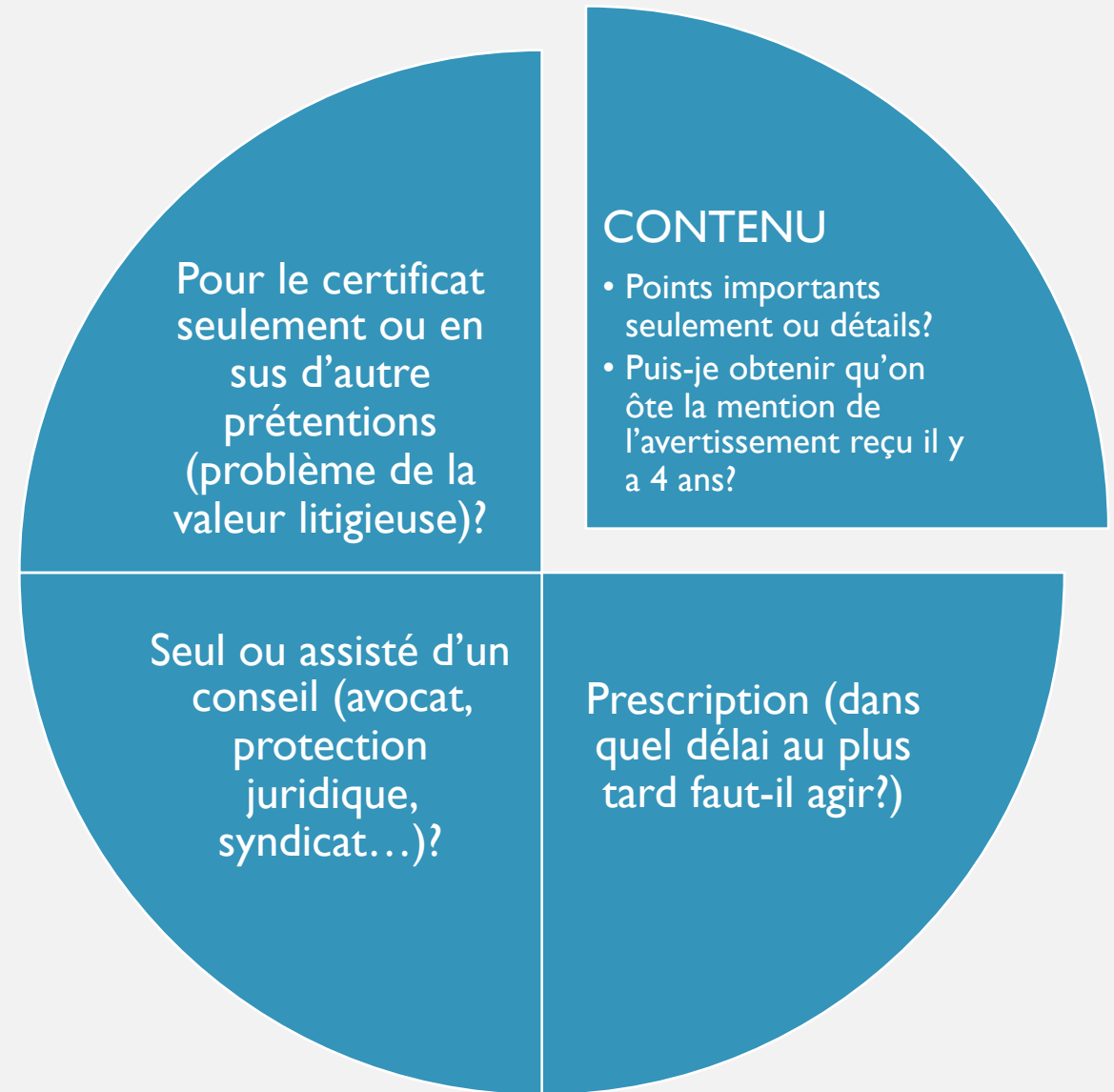
- Tâches ou responsabilités omises
- Formulations ambiguës
- Appréciations trop négatives, de manière injuste ou sans lien avec la réalité
- Certificat non complet
- Refus de délivrer un certificat, ou retard injustifié

L'ACTION EN JUSTICE, PREMIÈRE ÉTAPE DE CONTESTATION?

- NON, il faut commencer par tenter de négocier avec l'employeur
- Présenter des demandes de modification
- Discussion sur les formules litigieuses
- Nouvelles propositions de part et d'autre

LE DROIT À LA RECTIFICATION JUDICIAIRE

- ❖ Contre-partie de la violation par l'employeur de ses obligations
- ❖ Nécessite donc une réelle violation des principes relatifs au certificat (vérité, caractère complet, bienveillance)



LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE



1. La phase de la conciliation
2. La demande et les pièces
3. Les audiences
4. Le jugement
 - i. les auditions de témoins
 - ii. l'interrogatoire des parties
 - iii. les plaidoiries
5. La procédure d'appel

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

I. LA CONCILIATION

- ❖ Porte d'entrée en principe obligatoire
- ❖ Etape très simple en termes de règles à observer
- ❖ Il existe des formulaires types sur les sites officiels

Requête de conciliation en matière de litige de travail art. 202 CPC

Requête de conciliation Art. 202 CPC en matière de litige de droit du travail - 02044-19993-1-FR

Formulaire mis à disposition par l'Office fédéral de la justice, <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/publiservice/zivilprozessrecht/parteieingabenformulare.html>

7 Conclusions

La partie défenderesse doit être condamnée à:

- ☐ payer le montant de CHF [] La partie défenderesse doit être [] demanderesse;
condamnée à:

☐ payer le montant de CHF [] brut, sans les charges sociales, à la partie demanderesse;

☐ payer le montant de CHF [] avec intérêts de [] % depuis le []
jj.mm.aaaa avec les frais de la poursuite, et l'opposition dans la poursuite No []
de l'office des poursuites de [] doit être annulée dans cette mesure.

La partie défenderesse doit être condamné, sous menace des conséquences prévue à l'art. 343 CPC si elle ne s'exécute pas, à:

- ☐ établir à la partie demanderesse un certificat de travail complet (éventuellement selon le projet attaché);
 - ☐ établir à la partie demanderesse un certificat de travail;
 - ☐ établir à la partie demanderesse un décompte de salaire pour la période du au ou un décompte final;
 - ☐ produire les attestations sur le paiement des charges légales / contractuelles;
 - ☐ remettre à la partie demanderesse une justification écrite de la résiliation;
 - ☐ restituer immédiatement à la partie demanderesse les objets suivants:
 - ☐
 - ☐ frais à la charge de la partie défenderesse.

LES ÉTAPES DE LA
PROCÉDURE JUDICIAIRE
I. LA CONCILIATION:
PRÉPARATION ET
AUDIENCE

- ❖ Préparer soi-même le certificat qu'on aimerait obtenir ou tout au moins modifier les phrases qui ne conviennent pas du tout
- ❖ Etape que chacun peut assumer sans aide extérieure, même si l'audience est un moment difficile émotionnellement difficile
- ❖ Moment d'intenses négociations, qui se terminent souvent par une transaction: il faut se préparer à faire des concessions
- ❖ Sinon, remise d'une autorisation de procéder, le sésame qui permet de continuer

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

2A. LA PROCÉDURE ORDINAIRE EN L'ABSENCE DE CONCILIATION

- ❖ Etablissement d'une **demande** en bonne et due forme, accompagnée des pièces nécessaires sur le modèle

- 1. AA a travaillé pour BB de manière exemplaire du 1.1.2020 au 31.12.2025
Preuve: contrat de travail, évaluations annuelles

- 2. Elle était la couturière la plus rapide de l'atelier
Preuve: évaluations annuelles et pièce 2

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

2B. LES PREUVES A APPORTER

- ❖ Les **pièces** nécessaires à justifier les modifications demandées dans le certificat de travail (PV d'entretiens annuels, lettre de félicitations, attribution d'un bonus, ...)
- ❖ Elaboration d'une **liste de témoins** qui viendront attester des bonnes compétences, des tâches effectuées, de l'absence de remontrances

Rappel: c'est à l'employé de prouver que les qualificatifs de son certificat de travail ne sont pas justifiés

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

2B. LES PREUVES A APPORTER

Quelques trucs:

- ❖ Demander la consultation du dossier personnel
- ❖ Rappeler ce dont l'employeur ne peut pas tenir compte (reproches trop vieux ou non avérés)

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE 2C ELEMENTS À INTRODUIRE NÉCESSAIREMENT?

- ❖ Les remerciements de l'employeur
- ❖ La recommandation à tout futur employeur
- ❖ La formule « libre de tout engagement »
- ❖ L'indication que le contrat de travail a pris fin d'un commun accord ou à l'initiative de la collaboratrice

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

4A. LA DÉCISION DU TRIBUNAL

- ❖ Après l'administration des preuves et les plaidoiries, la décision du tribunal constitue le jugement
- ❖ Le jugement pourra
 - Ordonner la délivrance d'un certificat de travail
 - Ordonner la modification du certificat
 - Imposer certaines formulations
 - Imposer un délai
 - Imposer des pénalités de retard si elles ont été demandées

LES ÉTAPES DE LA
PROCÉDURE JUDICIAIRE
4B. LES FRAIS LIÉS A
DÉCISION DU TRIBUNAL

- ❖ Ils dépendent de la valeur litigieuse, soit de la valeur réclamée
- ❖ Le certificat a une valeur fictive d'environ 1 mois de salaire
- ❖ Gratuité souvent jusqu'à CHF 30'000.—

Exemple de calcul de la valeur litigieuse

AA réclame le paiement de mois de salaire soit 2xCHF 8'500.--, le remboursement du forfait mensuel de 1000.-- de représentation pour les 7 derniers mois de travail, des vacances (5 jours restants) et un certificat de travail.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

4C. LES FRAIS ET DÉPENS, L'AJ

Les dépens constituent une petite partie des coûts de défense et dépendent beaucoup de la proportion entre le montant réclamé et le montant obtenu, ils sont fixés par le juge sur la base d'un tarif

Si la personne qui veut attaquer son certificat de travail n'a pas un sou, elle pourra demander **l'assistance judiciaire**, qu'elle paiera par petits montants jusqu'à remboursement complet.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

5. L'APPEL CONTRE LA DÉCISION DE 1^{ÈRE} INSTANCE

- ❖ Toujours possible dans les 30 jours
- ❖ Etape nécessitant l'intervention d'un avocat
- ❖ Possibilité de nouvelle instruction limitée en pratique

LES FAUX CERTIFICATS DE TRAVAIL

LA DISPOSITION LÉGALE PÉNALE

Art. 252 Code pénal

Quiconque, dans le dessein d'améliorer sa situation ou celle d'autrui,

contrefait ou falsifie des pièces de légitimation, des certificats ou des attestations,

fait usage, pour tromper autrui, d'un écrit de cette nature,

ou abuse, pour tromper autrui, d'un écrit de cette nature, véritable mais non à lui destiné,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

LES FAUX CERTIFICATS DE TRAVAIL

I. ETABLIS PAR LE COLLABORATEUR

- ❖ Souvent reconnaissable parce qu'il ne remplit pas les conditions formelles (papier entête, grammaire et syntaxe, usage des formules habituelles de l'entreprise, ...)
- ❖ Doit être contesté par l'employeur qui est censé l'avoir signé pour échapper à sa responsabilité
- ❖ Permet-il de licencier avec effet immédiat le collaborateur qui l'a établi ?

LES FAUX CERTIFICATS DE TRAVAIL

2. ETABLIS PAR L'EMPLOYEUR

- ❖ Engage la responsabilité civile de l'employeur qui signe le certificat dans 2 situations
 - Vis-à-vis de la demanderesse, si elle ne peut pas trouver du travail car le certificat porte atteinte à sa capacité de travail, elle peut attaquer le rédacteur (ou plutôt l'entreprise employant la personne physique)
 - Vis-à-vis du nouvel employeur qui a été trompé

LA RÉALITÉ,
c'est qu'il faut négocier son certificat
de travail sans passer par les tribunaux

Merci de votre attention



à disposition pour vos
questions pendant la pause